Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 085-200070233-20261116-ARRRE_2026_100-AR

TERRES DE MONTAIGU
Communauté d'agglomération

ARRÊTÉ DU PRESIDENT
N° ARRRE_2026_100

Délégation ponctuelle de fonction pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

***Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L5211-9 ;*
***Vu** les dispositions du Code de la commande publique ;*
***Vu** la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_05 en date du 07 avril 2026 procédant à l'élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau d'agglomération ;*
***Vu** la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_11 en date du 7 avril 2026 procédant à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;*
***Considérant** l'indisponibilité de Monsieur le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pour la Commission d'Appel d'Offres convoquée le 16 novembre 2026,*
***Considérant** qu'il convient en conséquence de déléguer la présidence de ces commissions,*

ARRÊTE

ARTICLE 1
Monsieur Jean-Michel BREGEON, 8ème Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, reçoit délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres qui se déroulera le 16 novembre 2026.

ARTICLE 2
Monsieur Jean-Michel BREGEON, reçoit également délégation pour donner toutes les instructions nécessaires aux services concernés et signer tous les documents afférents au fonctionnement de cette commission (convocations, comptes-rendus, procès-verbaux et tous les courriers et actes administratifs y relatifs).

ARTICLE 3
Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

TERRES DE MONTAIGU Communauté d'agglomération (85)

Antoine CHEREAU
Président de Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération
16 nov. 2026

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification